



Les membres d'équipage se mobilisent pour protester contre les FTL



L'AESA (Agence Européenne de la Sécurité Aérienne) vient de publier sa proposition finale de réglementation concernant les limitations de temps de vol (FTL : Flight Time Limitations). Tel que rédigé, le texte met clairement en danger la sécurité des vols et par conséquent celle des passagers ainsi que la santé des PN. L'AESA défend ce texte d'inspiration ultra libérale au seul service des contingences économiques des compagnies aériennes, s'affranchissant de tout débat social.

Petit florilège de nos nouvelles règles d'utilisation :

- **Rythmes de travail** : aucune différence entre les vols « Long-courrier » et « Moyen-courrier »
- **Limitations de TSV** : qui peuvent être augmentées d'1 heure par rapport à celles des PNT
- **Airport duty**: introduction du travail au sol pour les PNC avant un vol (boarding, check-in ...)
Exemple : 8 heures de check-in suivies d'un aller-retour Londres en fonction ou 5 heures de check-in suivies d'un Dubaï en fonction avec retour en MEP dans la foulée.
- **Réserve** : des temps de réserve d'une durée de 16 heures consécutives
- **Astreinte domicile** : 23 jours par mois avec la seule contrainte d'avertir le PNC 10 heures avant son activité quelle que soit l'heure du jour ou de la nuit
- **Nombre d'étapes** : jusqu'à 10 étapes consécutives en fonction sur MC
- **Temps de repos** : durées identiques en programmation et en réalisation
- **Travail de nuit** : huit définitions du travail de nuit avec un minimum de 3h entre 2h et 5h a.m
- **Définition du TSV** (Temps de Service de Vol): de l'heure de pointage jusqu'à l'arrêt des moteurs
- **Repos à bord** : aucun repos obligatoire jusqu'à 14h de TSV (soit 15h de temps de travail consécutif)
- **Repos base** : repos réduit possible à la base d'affectation (CDG, ORY...) traitée comme une escale
- **Repos périodiques** : 4 jours mensuels pouvant être programmés en escale
- **Principe de non régression nationale** : suppression de la possibilité pour un Etat de conserver des dispositions nationales mieux disantes que le texte européen.

Nous dénonçons ce texte élaboré par l'AESA qui va à l'encontre de la sécurité des vols. Cette nouvelle réglementation porte atteinte à la santé et l'intégrité physique des PN. Elle impose, au travailleur européen que nous sommes devenus, une véritable régression sociale. Nous exigeons que les études scientifiques commanditées par les instances européennes soient prises en compte pour des FTL moins dangereuses.

Aujourd'hui, seuls les Parlementaires européens sont en capacité de rejeter ce texte. C'est pourquoi nous demandons à toutes les personnes concernées (PN et passagers) de signer sans plus attendre la pétition en ligne que nous allons remettre aux Députés européens lundi 22 janvier.

Signez et faites signer la e-pétition contre les FTL.

Vous trouverez un lien vers cette e-pétition européenne initiée par l'ECA (European Cockpit Association) sur les sites web du SNPNC et de l'UNSA-PNC membres de l'ETF (European Transport Federation).

Le 22 janvier rejoignez-nous pour une journée d'action.

Au même moment, dans tous les grands aéroports d'Europe, les équipages se mobiliseront pendant que nos représentants en délégation à Bruxelles, apporteront les signatures de la pétition, consignées dans des livres, qu'ils remettront aux parlementaires européens. **Aidez-nous à franchir la barre symbolique des 100 000 signatures !**

A CDG, rejoignez-nous, en uniforme ou en bleu marine et blanc à 10h00 au Terminal 2 de l'aérogare devant l'Hôtel Sheraton à la sortie de l'escalator du CDG Val. Nous manifesterons notre opposition au texte dans l'aérogare, distribuerons des flyers aux passagers et ferons entendre notre voix. Dispersion prévue autour de 13H00.